

# courrier Sud



Le journal du syndicat Sud Education 02

Bulletin Trimestriel n° 49

N° CPPAP :0513 S05308

Prix:0.04 euros  
(ça vaut pas plus)

Comité de rédaction

Sylvia Agati

Marie Ehanno

Eric Dosière

Directeur de Publication

Eric Ponticourt

Dispensé de timbrage

Centre de tri de Laon

Journal  
imprimé  
par nos  
soins

Déposé le  
11 juin 2012

P

PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Sud Education Aisne - 2 rue Sainte-Catherine - 02100 Saint-Quentin • 06 70 67 39 64 • [contact@sudeduc02.org](mailto:contact@sudeduc02.org) - [www.sudeduc02.org](http://www.sudeduc02.org)  
Courrier Sud est destiné à tous les personnels de votre établissement : merci de faire circuler

## Au sommaire :

- **Édito.** Page 1.
- **L'édito expliqué.** Page 2-3
- **Les compléments de service illégaux.** Page 4



# *Le gouvernement change,* **PAS NOS REVENDICATIONS POUR L'ÉCOLE.**

SUD Éducation ne regrette pas l'éviction de Nicolas Sarkozy et de son gouvernement de destruction sociale et démocratique. ► Ce changement de gouvernement doit encourager chacun à retrouver le chemin des luttes pour mettre ce gouvernement face à ses contradictions et GAGNER du progrès social. ► Il est impossible de sortir des chantages à la dette publique et à l'austérité sans une répartition des richesses en rupture avec les politiques libérales.

**Le VRAI changement, c'est donc maintenant, GRACE à nos MOBILISATIONS.**

**C'est dans la rue que ça se passe !**

# Sarkozy, c'est fini

Nous ne regretterons certainement pas l'éviction de N. Sarkozy et de son gouvernement, qui ont mené ces dernières années une politique de destruction sociale et démocratique avec une constance qui n'a d'égale que sa nocivité pour le plus grand nombre.

Des décennies de politiques globalement antisociales, le racisme et la xénophobie de ce pouvoir ont renforcé les tendances les plus réactionnaires de la société. Les suffrages portés sur la candidate du FN et sur le Président sortant nous engagent tous à lutter avec encore plus de détermination pour contrer le retour des idéologies les plus nauséabondes et pour imposer des alternatives à cette société d'inégalité et de précarité.

## Sortir de la résignation

Les mobilisations n'ont certes pas été absentes. Mais faute d'avoir créé le rapport de force pour faire plier un pouvoir résolu à ne rien concéder, elles ont été défaites à chaque fois sur l'essentiel. La résignation a fini par l'emporter chez beaucoup, qui considéraient qu'il était impossible d'emporter des victoires sociales face à un tel gouvernement. Cela n'a jamais été le cas de SUD éducation et de l'Union syndicale Solidaires. Nous savons qu'une grève générale, interprofessionnelle et reconductible, peut faire plier n'importe quel gouvernement, parce qu'elle touche aux profits des actionnaires et du patronat. Le changement de Président et celui du gouvernement doivent engager chacun-e à retrouver le chemin des luttes pour gagner.

## Ni attentisme ni illusion

Point n'est besoin d'entrer dans le détail du programme du Président élu et de ses soutiens pour s'en convaincre...

L'affirmation de F. Hollande, répétée à l'envi, «d'abord le redressement et puis ensuite la redistribution», est à elle seule tout un programme : celui de l'austérité d'abord, qui sera sans doute l'austérité tout court.

L'austérité, c'est-à-dire faire payer les salarié-e-s et la population au profit de la rentabilité du capital. En 1981, il y avait eu au moins un peu de redistribution avant la rigueur perpétuelle... Cette fois, nous aurons bien l'austérité, mais on ne sortira pas de la spirale du chantage de la dette publique et de l'austérité sans rupture franche avec les politiques libérales.

## La croisée des chemins

La résolution de la crise de la dette se fera nécessairement sur la base d'un rapport de force. Nous sommes à la croisée des chemins: soit nous courbons l'échine devant les politiques d'austérité, les diktats du patronat et des marchés financiers, soit nous passons à l'offensive pour défendre les acquis sociaux, pour en conquérir de nouveaux et imposer une autre répartition des richesses. L'issue des élections n'y change rien: le véritable changement dépend de nos mobilisations, de notre volonté et de notre capacité à faire plier le patronat, les puissances d'argent, et les gouvernements qui veulent nous faire payer leur crise.

## Passer à l'offensive

Ce qui est à l'ordre du jour, ce n'est pas seulement la résistance aux attaques contre les droits sociaux, les droits du travail, les services publics et les solidarités. Car il n'y a pas de statu quo possible. Ou bien nous changeons radicalement le rapport de force, ou bien nous subissons les purges qui s'appliquent aujourd'hui dans d'autres pays d'Europe. Il s'agit donc de repartir à l'offensive. Cela suppose au niveau interprofessionnel comme dans chaque secteur de définir des revendications immédiates à la hauteur de la situation et, pour les imposer, de construire sans attendre des luttes sous le contrôle des grévistes. De ces luttes devra émerger la conscience de la nécessité d'une alternative globale à un système capitaliste dont les contradictions et les injustices sont aujourd'hui en pleine lumière.

# Il y a des revendications d'urgence à imposer :

- Restitution de tous les postes supprimés, par des créations de postes de fonctionnaires et non par des transferts d'autres secteurs publics, annulation des 14000 suppressions de postes pour la rentrée 2012.
- Titularisation sans conditions de concours ni de nationalité de tou-te-s les précaires, en activité ou licenciés.
- Retour des TOS et intégration des ATSEM et agent-e-s des écoles sous le statut de fonctionnaire d'État.
- Abrogation des contre-réformes scolaires : liquidation des RASED ; programmes de 2008 pour le 1er degré et programmes rétrogrades dans certaines disciplines du secondaire ; dispositif d'aide personnalisé ; évaluations nationales CE1 et CM2 ; socle commun ; réformes des lycées ; bac pro 3 ans et suppression des BEP ; loi OFPTLV ; généralisation de l'apprentissage ; loi LRU ... Il faut en finir !
- Abrogation de la réforme dite de « mastérisation » et institution d'une véritable formation professionnelle des enseignant-e-s sous statut de fonctionnaire stagiaire.
- Abandon des contre-réformes qui visent à casser les statuts et à mettre les personnels, les établissements, et les écoles en concurrence : dispositif ECLAIR, projets d'établissements publics du premier degré, entretiens d'évaluation, conseils pédagogiques, préfet des études, prime au mérite...
- Abrogation des lois antigreve et antisyndicales, du Service Minimum d'Accueil et de l'obligation de déclaration individuelle d'intention de faire grève pour les enseignant-e-s du premier degré ayant charge d'élèves, rétablissement des libertés syndicales pour toutes les organisations, fin du vote électronique aux élections professionnelles.
- Suppression de tous les systèmes de fichage centralisés, de flicage des élèves et des personnels (Base-élèves, BNIE, Sconet, Affelnet, LPC, dossier informatisé des personnels, ENT obligatoires, ...)
- Annulation de toutes les sanctions pour fait de grève, de désobéissance ou de résistance.
- Limitation légale du nombre d'élèves par classe.
- Instauration d'un droit à la scolarité de 2 à 18 ans.
- Des moyens pour défendre le collège unique et pour aller vers un lycée unique, dans le projet d'instaurer une formation polytechnique pour tou-te-s.

**Pour imposer ces revendications d'urgence, il ne faut compter que sur nos luttes. Ces victoires sociales sont la condition d'une dynamique de transformation sociale.**

**Ne laissons pas acheter la paix sociale par quelques réformes à la marge, quelques effets d'annonces et de belles promesses de « dialogue social ».**

**Sans rupture avec les logiques néolibérales, sans affrontement avec les pouvoirs économiques et financiers, il n'y aura pas d'alternative.**

**Des actions symboliques de protestation, des interpellations du nouveau pouvoir politique, des journées isolées de grèves et de manifestations n'y suffiront pas. Il faut préparer une mobilisation de grande ampleur.**

La fédération SUD éducation s'est adressée à l'ensemble des organisations syndicales de l'Éducation Nationale pour leur proposer de construire dans l'unité, sans attendre la fin de la période électorale le 17 juin, une mobilisation nationale contre les 14000 nouvelles suppressions de postes. Cela permettrait de montrer que « nous n'abandonnons pas le champ revendicatif et serait un signal pour marquer notre volonté de construire un mouvement de grève dès la rentrée 2012. » Aucune des principales organisations de notre secteur n'a donné suite à cette proposition.

## **La fédération SUD éducation :**

- Invite toutes les organisations syndicales à construire dans l'unité à tous les niveaux la lutte pour imposer un changement radical de politique pour l'école publique
- Appelle tous les personnels à débattre des revendications et des modes d'action à mettre en œuvre pour obtenir satisfaction.

**Rien ne remplacera nos luttes !**



# Compléments de sé(r)vice illégaux.

## Qu'est-ce qu'un complément de service ?

Nos obligations de service sont régies par le décret de 50. Ce que dit cette loi: « *Les fonctionnaires qui ne peuvent assurer leur maximum de service dans l'établissement auquel ils ont été nommés peuvent être appelés à le compléter dans un autre établissement public de la même ville.* »

Elle dit également que « *Le maximum de service des fonctionnaires qui sont appelés pour assurer leur service complet à enseigner dans trois établissements différents est diminué d'une heure.* »

## Quand devient-il illégal ?

D'après les textes de loi cités ci-dessus, un complément de service devient donc illégal dès lors qu'il ne se trouve pas dans la même ville! Pourtant nombreux sont les collègues qui effectuent des compléments de service sur deux ou trois établissements dans des communes différentes. La plupart du temps ils n'ont même pas connaissance du fait que c'est illégal. Actuellement après les suppressions de postes et l'utilisation massive des heures supplémentaires, ce genre d'affectation se répand à outrance. De plus en plus d'heures postes se voient converties en heures supplémentaires. Des collègues se retrouvent ainsi en complément de service alors que le nombre d'heures d'enseignement à assurer permettrait de l'éviter.

On peut même se retrouver en complément de service avec des heures supplémentaires ! Sachez que dans les textes, si le rectorat ne trouve aucun complément de service dans notre discipline sur la même commune, il peut nous proposer d'enseigner dans une autre discipline dans notre établissement, mais cela doit correspondre à nos « compétences » et à nos « goûts » .

L'administration doit donc nous consulter avant toute affectation à titre complémentaire dans une autre discipline.



## Pourquoi faut-il les refuser ?

Ces compléments de services induisent une régression globale des conditions de travail: Des tensions naissent au sein des équipes entre bénéficiaires et victimes des heures supplémentaires. Le sacrosaint « diviser pour mieux régner » est ici plus qu'à propos.

Il devient impossible de s'insérer dans la vie d'aucun établissement, d'autant plus que ces affectations changent généralement d'une année à l'autre. On finit alors par ne plus être pris en compte par l'administration, ni par ses collègues que l'on croise en coup de vent.

Du temps passé sur les routes, au mépris de sa propre sécurité lorsqu'il faut rallier deux établissements éloignés sur le temps de midi. Fatigue, stress et tout ce temps qui ne sera accordé au suivi élèves, au travail avec les collègues des différentes équipes pédagogiques...

De plus en plus de collègues franchissent le pas et déposent plainte au tribunal administratif pour un complément de service illégal, et obtiennent gain de cause. Actuellement le rectorat n'en tient pas compte car ces recours sont encore trop rares pour que le coût ne les inquiète au point de renoncer. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à multiplier les dépôts de plainte pour réussir à dissuader l'administration d'exercer ce mépris des personnels enseignants et de se mettre hors la loi.

Il est aussi important de mettre en place ces démarches à l'échelle de son établissement, car l'administration dans sa logique managériale de rationalisation des coûts tend à éviter la confrontation avec les établissements récalcitrants pour s'attaquer aux plus dociles: combativité et solidarité peuvent donc payer face à la division et aux attitudes individualistes qu'ils tentent d'imposer.

## Comment refuser et déposer plainte face à un complément de service illégal ?

En cas d'affectation à titre complémentaire dans une autre commune, il faut alors rapidement entamer un recours gracieux auprès du recteur. Ceci par courrier transmis par voie hiérarchique et par un autre envoyé directement avec accusé de réception. Dès réception de sa réponse, ou dans un délai de deux mois s'il reste silencieux, il est possible d'entamer un recours contentieux auprès du tribunal administratif. Quoiqu'il en soit, en attendant les réponses du rectorat et le résultat de la plainte au tribunal administratif, nous sommes obligés d'assurer notre complément de service. Ceci peut donc durer plusieurs mois, généralement au moins jusqu'en début d'année civile. Par contre les jugements du tribunal administratif sont systématiquement favorables aux personnels. Le rectorat d'Amiens a récemment été condamné à verser 1500 euros de dommages-intérêts à un collègue de l'Aisne. Si ce n'est la qualité des conditions d'exercice des enseignants qui prévaut pour l'administration, peut-être que l'aspect financier, auquel ils semblent tant tenir, les fera réfléchir.

**Les militants de SUD Éducation se tiennent prêts à vous accompagner dans cette démarche.**